

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE846

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 17

Après les mots :

« livre III »,

Rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« l'article L. 311-6 est ainsi modifié : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel